Audioconférence avec le Directeur général du 12 mai 2020

Le Directeur général a fait un point sur le premier jour de déconfinement à la DGFiP et a apporté des précisions en réponses aux questions des organisations syndicales.

- Depuis hier le déconfinement à la DGFIP se met en place de manière progressive. Les deux tiers des agents sont en activité soit en présentiel (38%) soit en télétravail (26%). Les autres agents sont toujours en ASA (36%). Certains agents se sont manifestés pour diverses raisons pour reprendre le travail mais pour le moment, les règles sanitaires ne le permettent pas. La montée en puissance du nombre de présents dans les services se fera progressivement dès lors que les agents pourront être accueillis dans de bonnes conditions. Par contre, il peut y avoir une rotation entre télétravail et présentiel. Dans le contexte actuel, Il faut faire preuve de souplesse et de pragmatisme.

- Quelques dysfonctionnements pour ce premier jour mais pas de problèmes majeurs. Des réajustements vont intervenir rapidement.

- Les accueils sur rendez-vous se mettent en place progressivement et des plexiglas de séparation sont, dans certains sites, encore en train de se monter.

- La direction générale a rappelé que la note DGFiP sur les congés (en ligne sur notre site internet) fait une application mesurée de l'ordonnance.

- Jusqu'au 2 juin les parents qui gardent leur enfant à la maison sont en ASA pour garde d'enfants et n'ont pas à fournir de justificatifs. Par contre, après le 2 juin, si les écoles sont en mesure de recevoir les enfants dans de bonnes conditions, les parents devront poser des congés pour garder leurs enfants à la maison. Il s'agit de l'application d'une mesure prise pour toute la fonction publique.

- Concernant l'attestation pour les transports collectifs, il suffit d'avoir sa carte professionnelle pour justifier du déplacement. Pour ceux qui ne l'ont pas, une attestation doit être fournie par le chef de service. Pour le moment, les horaires sont souples et flexibles.

- Concernant la climatisation, le secrétariat général est en train de rédiger un guide.

- La reprise du contrôle fiscal a été évoquée selon un calendrier qui reste à préciser. Une ordonnance sur le sujet spécifique du contrôle fiscal est prévue. Les contrôles et la programmation seront adaptés à la situation économique des différentes secteurs d'activité.

- Les réformes en cours à la DGFiP sont pour le moment suspendues du fait de la situation. Il convient de distinguer deux blocs :

    - Le Nouveau Réseau de Proximité et la démétropolisation pour lesquels un nouveau calendrier devra être fixé. Il est vrai que les conditions pour mettre en œuvre les restructurations prévues en 2020 ne sont pas réunies.
    - Les autres réformes, comme le paiement de proximité, vont reprendre naturellement leur cours normal.